

**DECISION n° 2026-082**

**Portant sur la signature du contrat de cession pour le spectacle « Enquête au manoir »  
de l'association Le rêve et l'âme agit**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

**VU** la délibération n°2026-005 du 28 mars 2026 certifiée exécutoire le 30 mars 2026, portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 21 mai 2026,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun pour la commune de conclure le contrat passé avec l'association Le rêve et l'âme agit pour un spectacle qui aura lieu le 19 mars 2027 à 18h30, à la médiathèque de Lambesc.

**DECIDE**

**Article 1.-** De signer un contrat de cession des droits d'exploitation de la prestation artistique intitulée « Enquête au manoir » avec l'Association « Le Rêve et l'Âme agit » domiciliée au 1 La Dentellière, 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU et représentée par Monsieur Jean-Louis NARDONE, en qualité de Président, pour un montant de 900 euros TTC frais de déplacement inclus.

La représentation aura lieu le vendredi 19 mars 2027, à 18h30.

**Article 2.-** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 3.-** La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 21/05/2026,

**Philippe RAZEYRE**

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - [www.lambesc.fr](http://www.lambesc.fr)